



Affiché le	
Signé par le Maire François Bernardini le	13/10/21

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ISTRES**

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
et le Mercredi 13 Octobre à 9h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BERNARDINI, Maire d'Istres.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CAMOIN, ARAGNEAU, FALCO, GARCIA, IMBERT, SANTINI, COLSON, QUET, TRONC, BREMAUD, TRAMONTIN, EINAUDI, MORA, ALVERNHE, BLANCHON, GEFFRAULT, GRIMALDI, PRIAUD, RAOULT, CABBILLAU, MAYOR, DECOMBIS, GODIN, BRAHMIA (jusqu'au point 53 - Désignations des représentants du Conseil Municipal en remplacement d'élus), SIERRA, GOUIN (jusqu'au point 52 - Cession onéreuse à détacher du domaine public), PLANELLES, LEBAN, PRETOT (jusqu'au point 52 - Cession onéreuse à détacher du domaine public), CAILLAT, BOUTROUX, GABANOU, POLETTI.

Absents excusés :

M. CASADO, Adjoint au Maire, procuration à M. BERNARDINI
Mme AYOT, Adjointe au Maire, procuration à Mme JOULIA
M. BERNARDET, Conseiller Municipal, procuration à M. ARAGNEAU
Mme SOTALA, Conseillère Municipale, procuration à M. GRIMALDI
Mme BRAHMIA, Conseillère Municipale (à partir du point 54 - Désignations des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation du Bowling)
Mme GOUIN, Conseillère Municipale, procuration à Mme DECOMBIS (à partir du point 53 - Désignations des représentants du Conseil Municipal en remplacement d'élus)
Mme LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Mme TRAMONTIN
Mme REYNAUD, Conseillère Municipale, procuration à Mme CAMOIN
M. PRETOT, Conseiller Municipal, procuration à Mme LEBAN (à partir du point 53 - Désignations des représentants du Conseil Municipal en remplacement d'élus)
Mme CRIADO, Conseillère Municipale

N° 194/21

Rapporteur : IMBERT Pierre

**OBJET : Tarifs 2021/2022 des Accueils Collectifs de Mineurs des enfants de 3 à 14 ans.
Suppression de la tarification extérieure**

La ville d'Istres accueille les enfants âgés de 3 à 14 ans en ACM (Accueil Collectifs de Mineurs).
En sa séance du 29 mai 2019, le conseil municipal a voté la délibération n°108/19 relative aux nouveaux tarifs des accueils collectifs de mineurs.
Cette dernière comprenait des tarifs extérieurs que la Caisse d'Allocations Familiales nous impose aujourd'hui de supprimer.

Les tableaux annexés présentent les tarifs des ACM en fonction des quotients familiaux à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- SE PRONONCER sur la suppression du tarif extérieur exigé par la Caisse d'Allocations Familiales à compter du 1^{er} septembre 2021,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en place des nouvelles directives de la Caisse d'Allocations Familiales ,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Vie de la Cité réunie le 11 Octobre 2021, ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Ainsi fait et délibéré suivant les signatures.

**Pour Copie Conforme
Le MAIRE,**



Quotients Familiaux de 0 € à 900 €

	Tranche A 0 € à 300 €			Tranche B 301 € à 600 €			Tranche C 601 € à 900 €		
	Forfait LEA <i>(régime général CAF BDR)</i>	Participation CAF LEA	Forfait hors LEA <i>(autres régimes)</i>	Forfait LEA <i>(régime général CAF BDR)</i>	Participation CAF LEA	Forfait hors LEA <i>(autres régimes)</i>	Forfait LEA <i>(régime général CAF BDR)</i>	Participation CAF LEA	Forfait hors LEA <i>(autres régimes)</i>
À l'Heure	0,19 €	0,68 €	0,87 €	0,45 €	0,42 €	0,87 €	0,75 €	0,12 €	0,87 €
Semaines de vacances comprenant :	FORFAITS A LA JOURNEE avec repas (inclus)								
4 jours	10,08 €	21,76 €	31,84 €	20,40 €	13,44 €	33,84 €	32,00 €	3,84 €	35,84 €
5 jours	12,60 €	27,20 €	39,80 €	25,50 €	16,80 €	42,30 €	40,00 €	4,80 €	44,80 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la demi-journée avec une journée et un repas								
4 jours	4,23 €	11,56 €	15,79 €	9,15 €	7,14 €	16,29 €	14,75 €	2,04 €	16,79 €
5 jours	4,80 €	13,60 €	18,40 €	10,50 €	8,40 €	18,90 €	17,00 €	2,40 €	19,40 €
	MERCREDI à la journée avec repas (inclus)								
1 mercredi	2,52 €	5,44 €	7,96 €	5,10 €	3,36 €	8,46 €	8,00 €	0,96 €	8,96 €
	MERCREDI à la demi-journée sans repas								
1 mercredi	0,57 €	2,04 €	2,61 €	1,35 €	1,26 €	2,61 €	2,25 €	0,36 €	2,61 €

DEDUCTION PAI ALIMENTAIRE LEA

	Tranche A 0 € à 300 €	Tranche B 301 € à 600 €	Tranche C 601 € à 900 €
Semaines de vacances comprenant :	FORFAITS A LA JOURNEE		
4 jours	1,40 €	2,10 €	2,80 €
5 jours	1,75 €	2,63 €	3,50 €
Semaines de vacances comprenant :	FORFAIT A LA DEMI-JOURNEE DONT 1 JOURNEE		
4 ou 5 jours	0,35 €	0,53 €	0,70 €
Mois comprenant :	MERCREDI A LA JOURNEE		
1 mercredi	0,35 €	0,53 €	0,70 €

Tarif d'un REPAS LEA		
A	B	C
1,00 €	1,50 €	2,00 €

Déduction d'un PAI Alimentaire LEA		
A	B	C
0,35 €	0,53 €	0,70 €

QUOTIENTS FAMILIAUX DE 901 € A 1 200 €

TARIF ALSH Proposition Linéaire				
Quotient Familial				
	Plancher à 901	Formule du tarif à appliquer au QF		Plafond à 1200
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus) = (QF x A) + B			
		A	B	
4 jours	42,27 €	0,067828	-18,8406	62,55 €
5 jours	52,84 €	0,084784	-23,5507	78,19 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la demi-journée avec une journée et un repas			
4 jours	20,21 €	0,0335	-10,0091	30,23 €
5 jours	23,42 €	0,0391	-11,7754	35,10 €
	Mercredi à la journée avec repas (inclus)			
1 mercredi	10,57 €	0,0170	-4,7101	15,64 €
	Mercredi à la demi-journée sans repas			
1 mercredi	3,21 €	0,0055	-1,7663	4,87 €

QUOTIENTS FAMILIAUX DE 1 201 € A 1 500 €

	Plancher à 1201	Formule du tarif à appliquer au QF		Plafond à 1500
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus) = (QF x A) + B			
		A	B	
4 jours	62,89 €	0,025254	32,5581	70,44 €
5 jours	78,61 €	0,0315670	40,69766	88,05 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la demi-journée avec une journée et un repas			
4 jours	30,41 €	0,0109	17,2965	33,67 €
5 jours	35,31 €	0,0125	20,3488	39,03 €
	Mercredi à la journée avec repas (inclus)			
1 mercredi	15,72 €	0,006313	8,139532	17,61 €
	Mercredi à la demi-journée sans repas			
1 mercredi	4,90 €	0,001535	3,052324	5,36 €

QUOTIENTS FAMILIAUX DE 1 501 € A 1 800 €

	Plancher à 1501	Formule du tarif à appliquer au QF		Plafond à 1800
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus) = (QF x A) + B			
		A	B	
4 jours	70,77 €	0,0187	42,6995	76,37 €
5 jours	88,47 €	0,0234	53,3743	95,46 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la demi-journée avec une journée et un repas			
4 jours	33,85 €	0,0074	22,6841	36,07 €
5 jours	39,24 €	0,0084	26,6872	41,74 €
	Mercredi à la journée avec repas (inclus)			
1 mercredi	17,69 €	0,004676	10,674863	19,09 €
	Mercredi à la demi-journée sans repas			
1 mercredi	5,39 €	0,000921	4,003074	5,66 €

Pour information, tarif du repas :

	Tarif minimum	Taux appliqué au QF	Tarif maximum
Tarif Repas	2,00 €	0,222%	4,00 €

Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) permettant l'accès à la restauration du centre aéré municipal des enfants souffrant d'allergie ou d'intolérance alimentaire est calculé avec une remise de 35% du tarif du repas.

Déduction PAI Alimentaire 35%	0,70 €	Tarif repas x 35%	1,40 €
--------------------------------------	---------------	--------------------------	---------------

QUOTIENTS FAMILIAUX DE 1 801 € ET AU-DELA

Plafond de 1801 € et au delà	
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus)
4 jours	79,65 €
5 jours	99,56 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la demi-journée (inclus 1 journée et 1 repas)
4 jours	37,81 €
5 jours	43,78 €
	Mercredi à la journée avec repas (inclus)
1 mercredi	19,91 €
	Mercredi à la demi-journée sans repas
1 mercredi	5,97 €

QF 1801 € à " au delà "	
Tarif Repas	4,00 €
Déduction PAI Alimentaire	1,40 €